

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



## COMMUNE DE GUEVENATTEN

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020 – 20H (suite du procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints)

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Présents: Mmes RUBINO Pascaline, ILTIS Monique, BILGER Thérèse, SCHITTLY Martha, MM BRUN Alain, HENNINGER Jean-Marc, CACHERA Jean-Pierre, BATTIGELLO Raphaël, HANSBERGER Jean-Paul, TROMMENSCHLAGER Philippe.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme SCHITTLY Martha, conseillère municipale

Assiste également : Mme HECKLY Marie-Christine, secrétaire de Mairie

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Installation du Conseil Municipal
3. Election du Maire
4. Fixation du nombre des adjoints
5. Élection du ou des adjoints
6. Indemnités des Maire et Adjoints
7. Election des délégués dans les organismes extérieurs :
  - SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) de Bréchaumont et Environs
  - SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) du Hohbourg
  - EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant de la Largue
  - SIGFRA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière – Région Altkirch)
  - Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
  - Syndicat Intercommunal des Gardes-Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)
  - Correspondant Défense
8. Désignation des délégués des commissions communales et intercommunales
9. Lecture de la charte de l'élu local

Comme annoncé dans la convocation du 19 mai 2020, compte-tenu de la crise sanitaire qui affecte actuellement le pays, le Maire sortant propose que la séance d'installation du Conseil Municipal se déroule à huis-clos.

**POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame SCHITTLY Martha est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**POINT 2 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire sortant, après avoir procédé à l'appel, a déclaré installés les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

**POINT 3 : ELECTION DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins	: 11
- bulletins nuls	: 0
- bulletins blancs	: 1
- suffrages exprimés	: 10
- majorité absolue	: 6

A obtenu :

**M. SCHITTLY Bernard : 10 voix (dix voix)**

M. SCHITTLY Bernard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

**POINT 4 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

M. le Maire propose la création de deux postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents la création **de deux postes d'adjoints au maire.**

**POINT 5 : ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à **deux** ;

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier Adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Election du premier Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	: 11
- bulletins nuls	: 0
- bulletins blancs	: 1
- suffrages exprimés	: 10
- majorité absolue	: 6
A obtenu :	
M. CACHERA Jean-Pierre	: 10 voix (dix voix)

**M. CACHERA Jean-Pierre**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier Adjoint au Maire et a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Il est ensuite procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Election du deuxième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins	: 11
- bulletins nuls	: 0
- bulletins blancs	: 2
- suffrages exprimés	: 9
- majorité absolue	: 6
Ont obtenu :	
M. BATTIGELLO Raphaël	: 9 voix (neuf voix)
M. HENNINGER Jean-Marc	: 0 voix (zéro voix)

**M. BATTIGELLO Raphaël**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième Adjoint au Maire et a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

#### **POINT 6 : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;  
Vu les arrêtés municipaux du 09 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire ;  
Vu le nombre d'habitants de la commune s'élevant à moins de 500 habitants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence des adjoints qui ont quitté respectivement la salle de séance, décide à l'unanimité et à compter du 26.05.2020 de fixer le montant des indemnités des adjoints à **9.90%** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal décide également d'appliquer le principe de l'automatisme aux revalorisations des indemnités à intervenir.

#### **POINT 7 : ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation des délégués qui représenteront la commune aux différents organismes de coopération intercommunale.

- a) SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) de Bréchaumont et Environs  
M. SCHITTLY Bernard, Maire  
M. TROMMENSCHLAGER Philippe, Conseiller Municipal
- b) SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) du Hohbourg  
Mme BILGER Thérèse, CM  
Mme RUBINO Pascaline, CM  
M. CACHERA Jean-Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint
- c) EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)  
Titulaire : M. BATTIGELLO Raphaël, CM  
Suppléante : Mme ILTIS Monique, CM
- d) SIGFRA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière – Région Altkirch)  
Titulaire : M. BATTIGELLO Raphaël, CM  
Suppléante : Mme ILTIS Monique, CM
- e) SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ RHIN  
M. BATTIGELLO Raphaël, CM
- f) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GARDES-CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX (Brigade Verte)  
Titulaire : M. HANSBERGER Jean-Paul  
Suppléant : M. BRUN Alain
- g) Correspondant Défense  
M. TROMMENSCHLAGER Philippe
- h) Commission intercommunale des Sapeurs-Pompiers  
M. SCHITTLY Bernard, Maire, membre de droit  
Mme ILTIS Monique, CM  
Mme RUBINO Pascaline, CM  
M. CACHERA Jean-Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint

#### **POINT 8 : DESIGNATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Le Conseil Municipal désigne les différents responsables auprès des commissions communales :  
Monsieur le Maire étant membre de droit.

- a) **Commission Bâtiments et Urbanisme** : MM BATTIGELLO Raphaël, BRUN Alain, HENNINGER Jean-Marc.
- b) **Animation et lien social** : Mmes BILGER Thérèse, RUBINO Pascaline, SCHITTLY Martha, M CACHERA Jean-Pierre.
- c) **Commission Environnement et Paysage** : Mmes BILGER Thérèse, RUBINO Pascaline, SCHITTLY Martha.
- d) **Commission Voirie et Réseaux** : MM BATTIGELLO Raphaël, BRUN Alain, CACHERA Jean-Pierre, HENNINGER Jean-Marc.

- e) **Commission Forêt** : Mme SCHITTLY Martha, MM BATTIGELLO Raphaël, BRUN Alain, HANSBERGER Jean-Paul, HENNINGER Jean-Marc.

**POINT 9 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, et en remet une copie aux conseillers municipaux.

***La séance est levée à VINGT ET UNE HEURES TRENTE MINUTES.***

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de GUEVENATTEN  
de la séance du 26.05.2020**

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Installation du Conseil Municipal
3. Election du Maire
4. Fixation du nombre des adjoints
5. Élection du ou des adjoints
6. Indemnités des Maire et Adjoints
7. Election des délégués dans les organismes extérieurs :
  - SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable) de Bréchaumont et Environs
  - SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire) du Hohbourg
  - EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant de la Largue
  - SIGFRA (Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière – Région Altkirch)
  - Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin
  - Syndicat Intercommunal des Gardes-Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)
  - Correspondant Défense
8. Désignation des délégués des commissions communales et intercommunales
9. Lecture de la charte de l'élu local

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHITTLY Bernard	Maire		
CACHERA Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> Adjoint		
BATTIGELLO Raphaël	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
BILGER Thérèse	Conseillère municipale		
BRUN Alain	Conseiller municipal		
HANSBERGER Jean-Paul	Conseiller municipal		
HENNINGER Jean-Marc	Conseiller municipal		
ILTIS Monique	Conseillère municipale		
RUBINO Pascaline	Conseillère municipale		
SCHITTLY Martha	Conseillère municipale		
TROMMENSCHLAGER Philippe	Conseiller municipal		